

# LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos  
Communales

1<sup>er</sup> trimestre 2020 N°97

Directeur de la publication  
Jean- Louis BATHIER  
Mise en page : Mairie du  
BOURG D'HEM  
Dépôt légal : Décembre 1995  
Imprimé par nos soins



*Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,*

*Le 15 mars dernier, malgré les risques liés au COVID 19, vous avez effectué votre devoir de citoyen en vous rendant aux urnes dans un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale. Certes, les enjeux n'étaient pas les mêmes que dans les grandes villes, où les listes étaient parfois très*

## SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1-2
INFOS PRATIQUES	p.2
BUDGET PRINCIPAL	p.3 à 4
BUDGET ASSAINISSEMENT	p.5 à 6
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.7 à 11
BRÈVES	p.11, 12

*nombreuses et les risques sanitaires inquiétants.*

*Nous avons pris beaucoup de précautions pour l'organisation de ces élections malgré le manque de masques et de gel hydroalcoolique et tout s'est bien déroulé.*

*Si la liste a été bien élue dans son ensemble et, j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus Benjamin Lasnier et Claire Rapinat, dès le lendemain le Président de la République proclamait le confinement. De ce fait nous n'avons pas pu procéder à l'élection du Maire et des adjoints ni de fait constituer les principales commissions.*

*Je me vois donc dans l'obligation de prolonger mon mandat jusqu'à une date indéterminée alors que, comme je vous l'avais dit lors du repas des aînés, je souhaitais et je souhaite encore passer la main après 32 années d'élu dont 25 de maire.*

*Sachez qu'entre les années 1995 et 2020 la tâche de maire s'est considérablement alourdie, nécessitant une grande disponibilité et un engagement quasiment total pour faire face à toutes les nouveautés administratives et au grand nombre de réunions. Entre la commune, la communauté de communes, la grande région, les différents syndicats et organismes divers et variés, il devient de plus en plus lourd de gérer tout ça.*

*Au cours de toutes ces années passées, j'ai eu le plaisir de travailler avec des équipes dévouées et compétentes à commencer par mes*

différents adjoints et conseillers municipaux (puisque il y a eu des changements au fil des mandats), des employés communaux venus d'horizons divers et deux secrétaires de mairie. La première année avec Madame Thibault, une personne discrète et efficace qui n'avait pour seul matériel qu'une machine à écrire électrique, du papier carbone, un téléphone et tout de même une photocopieuse. Après son départ à la retraite elle a été remplacée par Nathalie Desfougères notre secrétaire actuelle. Au moment du recrutement il y avait 14 candidates et faire un choix judicieux n'est pas toujours aisé et on peut se tromper facilement.

Coup de chance ou bon flair, j'ai bien choisi et je tiens à exprimer ici, tout le bien que je pense de Nathalie. Compétente, discrète, disponible, patiente, performante dans le cadre des nouvelles technologies, toujours de bonne humeur, d'une grande gentillesse (parfois trop), elle est pour moi et le sera pour la future équipe la clé de voûte de la mairie.

Tout cela n'enlève rien au mérite des autres mais je tenais à le souligner.

Merci Nathalie.

Enfin, je voudrais remercier mon épouse qui m'a toujours soutenu, voire encouragé et qui a supporté sans broncher mes nombreuses absences, notamment le soir lors de réunions tardives ou qui a fait une croix sur des week-end parce que Monsieur le Maire n'était pas disponible. Tout cela est important et méritait d'être dit.

Pour terminer mon propos, demain je vous invite à faire confiance à mon premier adjoint Robert Deschamps. Robert connaît bien la commune, sa commune, il y est très attaché. Il s'est très vite glissé dans les habits de 1<sup>er</sup> adjoint et m'a apporté comme ses collègues et les conseillers, un soutien sans faille et des idées neuves. Il a toute mon estime et je sais qu'avec son équipe, ils mèneront la tâche consciencieusement.

Dans ce numéro, comme tous les ans, vous trouverez toutes les informations concernant le budget. Ce budget nous l'avons voté avant les élections conformément aux volontés des conseillers et je le rappelle, il est consultable en mairie pour tous les administrés qui le souhaitent.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il semblerait, mais cela reste à confirmer par écrit, que nous puissions bénéficier de la DETR et enfin commencer la dernière tranche des travaux de rénovation de l'école.

Pour conclure, le Président de la République envisage un déconfinement aux alentours du 11 mai. Hélas, nous n'en connaissons pas les modalités.

Nous essayons désespérément de nous procurer des masques « grand public ». Hélas, pour le moment nous sommes dans flou le plus complet. Le Président de la République et le gouvernement demandent aux gens de s'adresser aux mairies alors que nous n'en avons pas pour le moment et 150 000 000 de masques ne se trouvent pas en un claquement de doigts. Nous vous tiendrons au courant dès que nous serons en possession de ces fameux masques.

Que les couturières qui seraient en mesure d'en fabriquer se fassent connaître.

---

## INFOS PRATIQUES

**En raison du CODID 19 la mairie est fermée au public.**

**L'accueil téléphonique est assuré au 05.55.62.16.57 ainsi que par mail : [mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr)**

### Assistante Sociale

UTAS La Souterraine : 05.55.63.93.00

Mme Emmanuelle CAZENAVE

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

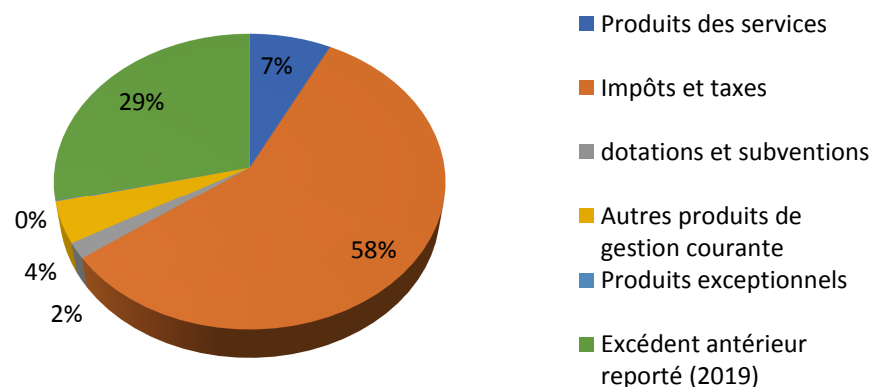
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Excédent :	224 284,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Déficit :	61 171,33 €
<b>RÉSULTAT :</b>		<b>163 112,78 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2020

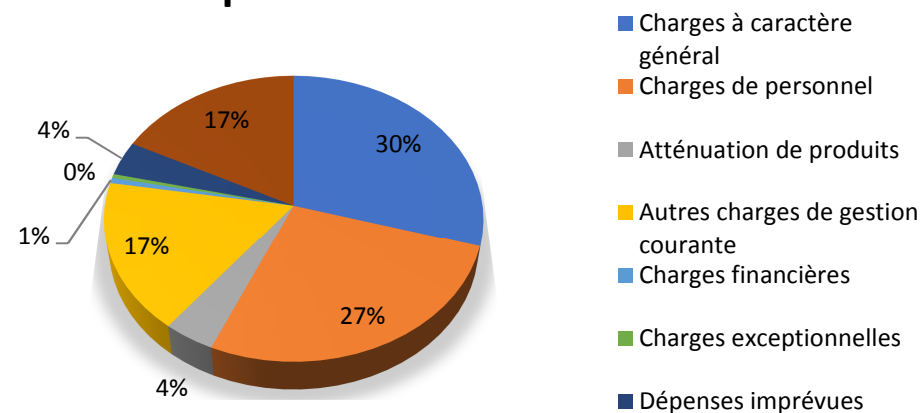
#### Section de Fonctionnement

RECETTES	571 302.38	%	DÉPENSES	571 302.38	%
Produits des services	42 350.00	7	Charges à caractère général	168 607.78	30
Impôts et taxes	329 030.00	58	Charges de personnel	154 250.00	27
dotations et subventions	9 940.00	2	Atténuation de produits	22 838.00	4
Autres produits de gestion courante	26 000.00	5	Autres charges de gestion courante	97 617.00	17
Produits exceptionnels	535.00	0	Charges financières	3 500.00	1
Excédent antérieur reporté (2019)	163 447.38	29	Charges exceptionnelles	2 545.00	0
			Dépenses imprévues	22 000.00	4
			Virement à la section d'investissement	99 944.60	17

#### Recettes de Fonctionnement



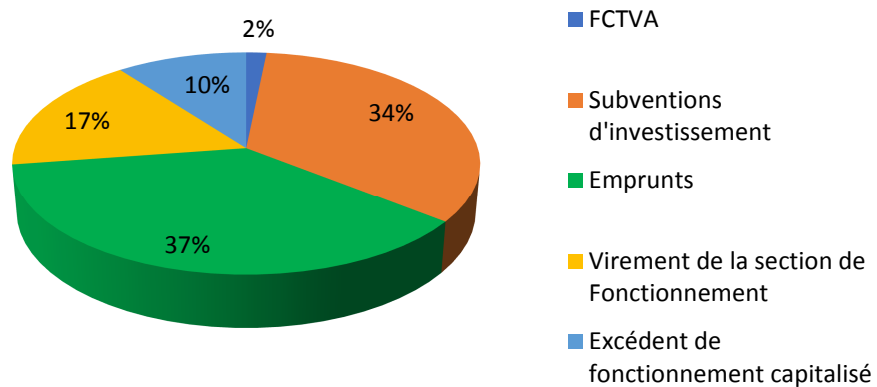
#### Dépenses de Fonctionnement



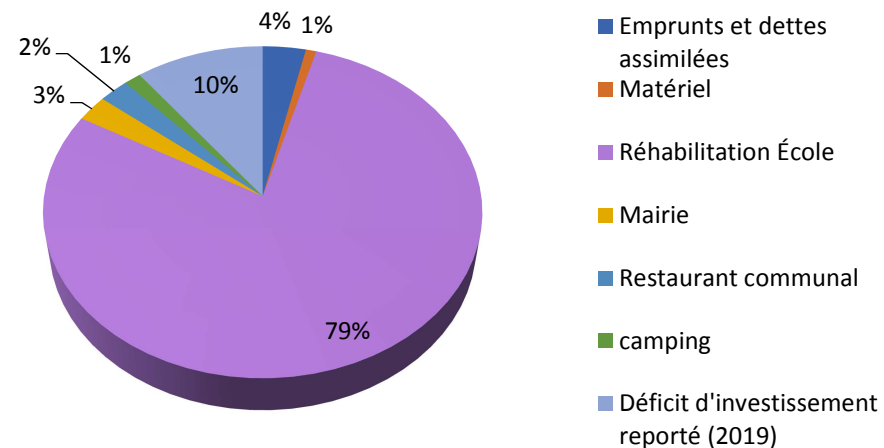
## Section d'Investissement

RECETTES	588 061.73	%	DÉPENSES	588 061.73	%
FCTVA	9 455.40	2	Emprunts et dettes assimilées	20 500.00	3
Subventions d'investissement	200 125.00	34	Matériel	5 000.00	1
Emprunts	217 700.00	37	Réhabilitation École	464 000.00	79
Virement de la section de Fonctionnement	99 944.60	17	Mairie	15 000.00	3
Excédent de fonctionnement capitalisé	60 836.73	10	Restaurant communal	14 390.40	2
			camping	8 000.00	1
			Déficit d'investissement reporté (2019)	61 171.33	10

### Recettes d'Investissement



### Dépenses d'Investissement



## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

**SECTION D'EXPLOITATION** : Excédent : 39 227,03 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Excédent : 386,81 €

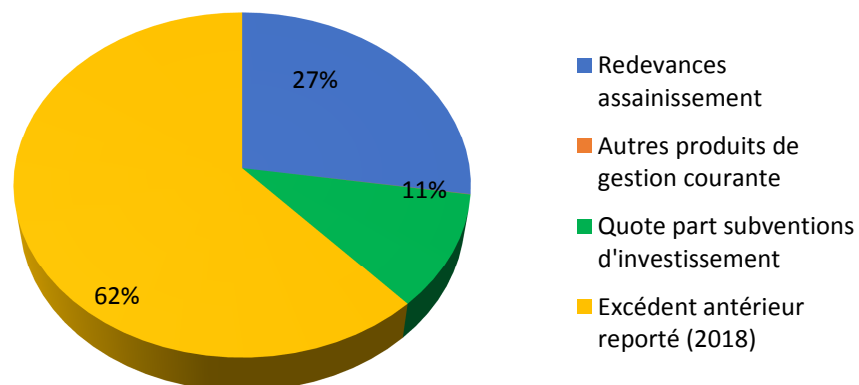
**RÉSULTAT : 39 613,84 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

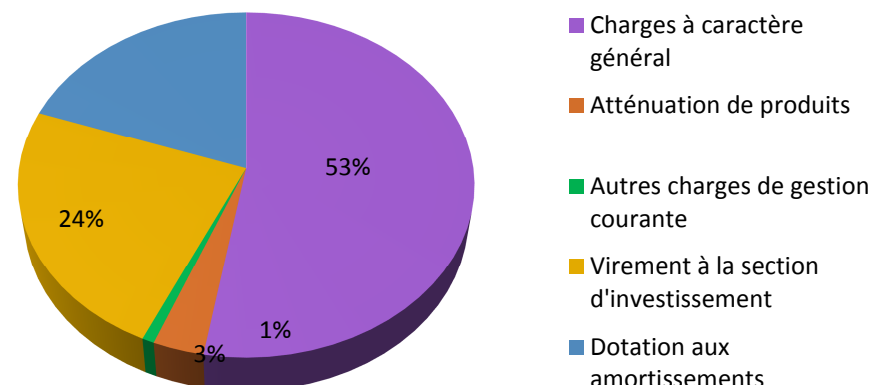
### Section d'exploitation

RECETTES	63 503.03	%	DEPENSES	63 503.03	%
Redevances assainissement	17 400.00	27	Charges à caractère général	33 479.03	53
Autres produits de gestion courante	20.00	0	Atténuation de produits	2 100.00	3
Quote part subventions d'investissement	6 856.00	11	Autres charges de gestion courante	500.00	1
Excédent antérieur reporté (2018)	39 227.03	62	Virement à la section d'investissement	15 000.00	24
		0	Dotations aux amortissements	12 424.00	20

### Recettes d'exploitation

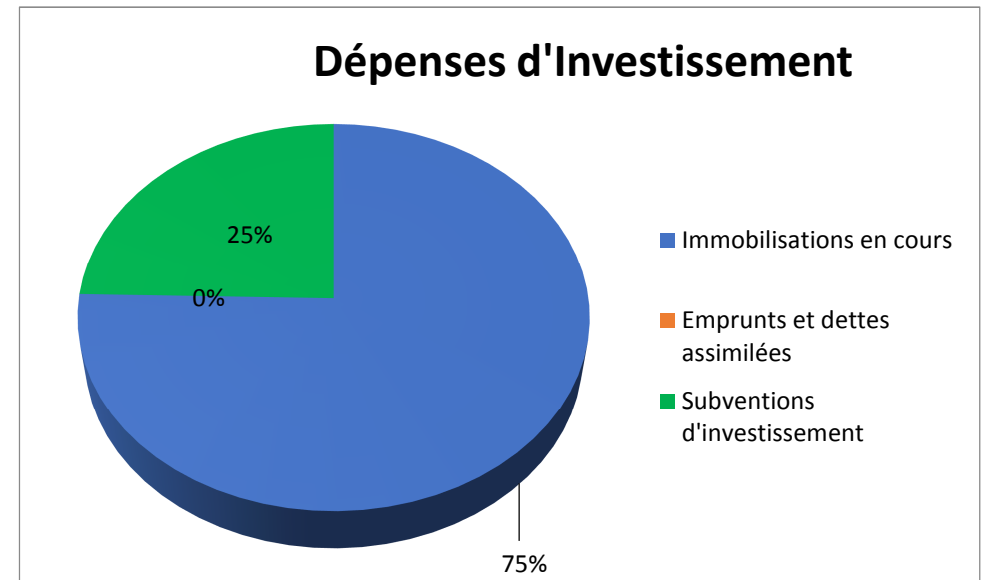
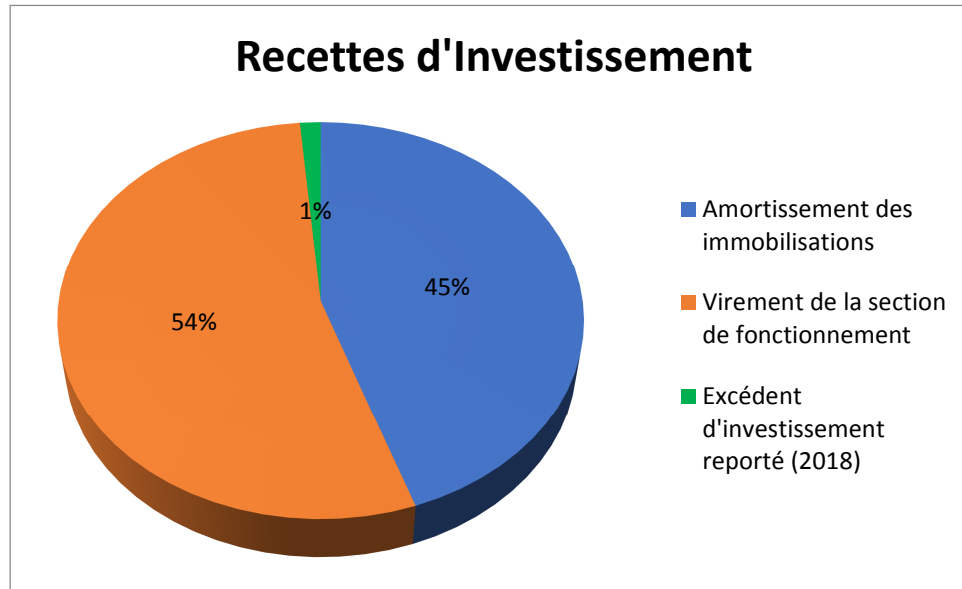


### Dépenses d'exploitation



## Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>27 810.81</b>	<b>%</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>27 810.81</b>	<b>%</b>
Amortissement des immobilisations	12 424.00	45	Immobilisations en cours	20 954.81	75
Virement de la section de fonctionnement	15 000.00	54	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0
Excédent d'investissement reporté (2018)	386.81	1	Subventions d'investissement	6 856.00	25
					0



*Le compte Administratif est dressé par le Maire et le compte de Gestion est dressé par le Trésorier.*

*📁 Les documents concernant les budgets peuvent être consultés en Mairie.*



## Séance du 03 Février 2020

### 1- ETUDE DE DEVIS

#### a) Cuve 5000 Litres

Compte tenu des problèmes de restriction d'eau chaque année, il est proposé d'acheter une cuve de 5000 litres afin de récupérer les eaux pluviales du hangar communal.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société Frans Bonhomme à Guéret pour un montant total de 2 388.00 € TTC ;

#### b) Électricité gîte d'étape

Le Maire explique qu'il conviendrait d'installer des prises de courant et des interrupteurs dans les chambres du gîte d'étape.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise Cyrille NOIZAT au Bourg d'Hem pour un montant total de 2 497.48 € TTC ;

#### c) Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37(V) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du budget principal 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 530 099 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 3 200 € (<25% x 530 099 €).

- PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

N° de compte	Désignation	Montant €
2184 Opération n° 41	Coffre-fort	700,00
21578 Opération n° 41	Cuve 5000 Litres	2 500,00

- PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2020, aux opérations prévues.

## **2- COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur Denis Lenoble explique que la commission des travaux s'est réunie le 25 janvier. Il pourrait être envisagé d'installer 2 lampadaires sur le parking de la plage, d'étudier la faisabilité d'une sorte de « rond-point » au village du Temple. Il précise que les agents techniques ont bientôt terminé la mezzanine dans le hangar communal.

Des devis ont été demandés pour le changement des pneus du camion et du tracteur. Ils ont été commandés auprès de la S.A.S Tisseron à Aigurande.

## **3- ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS TITULAIRES IRCANTEC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une :

- « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 25 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée d'un an.

## **4- EXAMEN DES CANDIDATURES GESTION BUVETTE PLAGE**

**M. Robert DESCHAMPS, 1<sup>er</sup> adjoint, sort de la salle le temps des délibérations.**

**Considérant** que l'ancien gérant n'a pas émis le souhait de continuer l'exploitation de la buvette ;

M. le Maire propose qu'une nouvelle convention soit signée avec un nouveau gérant.

**Vu** l'appel à candidatures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la candidature de la SAS O' Z'Amis du lac.

- fixe le montant de la redevance à 4 200 € pour l'année 2020,



- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et la SAS O' Z'Amis du lac,

- précise que cette convention prendra effet le 04 février 2020 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire explique que la SAS O' Z'Amis du lac sollicite l'autorisation de louer des pédalos, des paddle et des canoés à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. le Maire propose par conséquent qu'une convention soit signée avec la SAS O' Z'Amis du lac, au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 200 € pour l'année 2020,

- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et la SAS O' Z'Amis du lac,

- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 04 février 2020.

## **5- RENOUELEMENT DE BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu M. et Mme HERIOT, gérant du restaurant « L'Hostellerie du Bourg d'Hem » car ceux-ci souhaitent renouveler le bail commercial.

Il explique qu'ils souhaiteraient modifier certains articles du bail, ils prendront contact avec leur notaire afin de savoir si cela est possible.

## **6- BUREAU DES ÉLECTIONS**

En prévision des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'organiser la permanence.

*Matin*

BATHIER, LENOBLE, DUPONTET, FOURNEL, SAUVE

*Après-midi*

DESCHAMPS, FEL, TISSIER, FRAPPAT, POTHEAU, BOUCHET

## **7- MOTION SÈCHERESSE**

Le comité national de gestion des risques naturels en agriculture (CNGRA) qui s'est réuni le 18 décembre 2019 a rendu un avis favorable à la reconnaissance de calamités agricoles pour les prairies, au titre de la sécheresse 2019, pour la majorité du département de la Creuse.

Sur cette base, l'arrêté de reconnaissance, signé le 24 décembre 2019, a été adressé et publié en mairie.

La Creuse doit bénéficier d'une enveloppe estimée à 11,7 millions d'euros du Fonds National de Gestion des Risques Agricoles pour indemniser les pertes de récolte sur prairies.

Or, toute une partie de l'ouest Creusois, soit 40 communes dont plusieurs du Territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, ne figurent pas dans la liste arrêtée par le CNGRA.

Considérant que toutes les communes du département de la Creuse sont impactées par les conséquences d'une sécheresse persistante de l'année 2019 occasionnant la perte de récoltes des agriculteurs.

Le Conseil Municipal, décide de voter une motion afin de :

- solliciter le réexamen, par le CNGRA, de la situation des 40 communes du département de la Creuse non retenues au titre des calamités agricoles 2019,

- déclarer la reconnaissance de la totalité du département de la Creuse au titre des calamités agricoles pour l'ensemble des récoltes.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

M. Christian Potheau demande ou en est l'avancement des travaux concernant la fibre.

Des déclarations d'intention de travaux ont été déposées pour la création de poteaux et le tirage de la fibre dans les villages. Les travaux doivent débuter vers le 08 février.

Monsieur Michel Bouchet explique qu'il faudrait tailler les branches de deux tilleuls situés sur le communal de la Vallade car les fils de téléphone passent dans les branches.

## **Séance du 09 Mars 2020**

### **1- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019**

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte Administratif Assainissement 2019, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Claudine FOURNEL adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent	: 39 227,03 €
- Section d'Investissement	: Excédent	: 386,81 €
- <i>Résultat</i>		39 613,84 €

### **2- BUDGET PRIMITIF ASSANISSEMENT 2020**

Le budget primitif assainissement 2020 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 63 503,03 €
- Section d'Investissement	: 27 811,00 €

### **3- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019**

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte Administratif 2019, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Claudine FOURNEL adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement:	Excédent	: 224 284,11 €
- Section d'Investissement	: Déficit	: 61 171,33 €
- <i>Résultat</i>		163 112,78 €

#### **4- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

Le Budget primitif 2020 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement : 571 302,38 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement : 588 061,73 € Dépenses et Recettes

#### **5- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2020.  
Considérant la réforme de la taxe d'habitation.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 46 587 €.



## **BREVES**

### **REPAS DES AINES**

Le 12 janvier, nos aînés se sont retrouvés dans la salle du Foyer Rural pour le traditionnel repas des rois. L'ambiance était excellente, rires et chansons ont réjoui les participants ainsi que quelques airs d'accordéon.



## NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le 21 décembre le Père Noël a rendu visite aux enfants de la commune avec une hotte remplie de paquets.



## CONCERT

Le vendredi 03 janvier 2020, la chorale de la « Roseraie de Sacha » nous a, une fois de plus, enchanté par la magnifique prestation qu'elle nous a offerte dans la petite église du Bourg d'Hem.

Nous remercions encore une fois, la générosité de nos amis qui ont fait un don de 485 euros à la Commune à l'issue de ce concert.

